



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Vingt-cinquième séance du cinquième mandat
Mercredi 27 novembre 2024 à 18h30
Salle U159, Uni Dufour, 1^{er} étage

PV

Vingt-cinquième séance du cinquième mandat, mercredi 27 novembre 2024 à 18h30

Présent-es

Christophe Lovis (Président)

Kinda Amoune

Mireille Betrancourt

Sophie Brandon

Besart Buci

Mathieu Caesar

Delphine Courvoisier

Fanny Cuman

Anne-Cécile Dominé-Aubert

Valérie Dullion

Alexandre Flückiger

Corine Frischknecht

Iaroslav Gaponenko

Alessio Giarrizzo

Luka Gigli

Stéphanie Girardclos

Axel Grand

Paul Guichard

Michele Iudici

Robin Lüchinger

Elisabetta Marchesini

Guillermo Martin

Thierry Mathieu

Sophie Michelet

Patricia Nowak-Sliwinska

Noémi Ott

Romain Pauménil

Didier Péclard

Nathalie Piégay

Lucia Ruiz Rosendo

Sarah School

Nicolaï Servais

Jean-Pierre Wolf

Rectorat

François Bellanger, directeur stratégie immobilière

Stéphane Berthet, vice-recteur

Martine Collart, vice-rectrice

Didier Raboud, secrétaire général

Juliane Schröter, vice-rectrice

Invité

Pierre-Henri Filias, directeur adjoint SI en charge de « Pilotage & E-Administration »

Excusé-es

Anton Alexeev
Sébastien Castellort, vice-recteur
Andreas Dettwiler
Edouard Gentaz, vice-recteur
Audrey Leuba, rectrice
Sébastien Muller
Marcelo Olarreaga
Isabelle Racine

Absent-es

Mathilde Bourrier
Lorraine Chappuis
Elorri Harriet
Yoanna Sanchez
Aliona Siniukovich
Vasiliki Tsaita-Tsilimeni
Tommaso Venturini

Secrétariat

Sophie Desjacques Carnegie
Cecilia Raziano González

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président ouvre la séance en informant de l'absence de la rectrice, Audrey Leuba, et du vice-recteur, Edouard Gentaz.

Le Président informe des démissions de Madame Elorri Harriet pour le CCER, et de Monsieur Romain Pauménil et Monsieur Nicolaï Servais, pour le corps des étudiant.es. Ces démissions sont effectives en date du 28 novembre 2024.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande l'approbation de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 30 octobre 2024

Le Président annonce que la vice-rectrice Juliane Schröter a proposé des modifications mineures concernant ses interventions et demande si les membres de l'Assemblée ont des modifications à proposer dans le procès-verbal de la séance plénière du 30 octobre 2024. Il informe également que la partie non publique de ce dernier sera envoyée aux membres de l'Assemblée. Pour son approbation, on procèdera par un vote par circulation. Les absences de réponse seront considérées comme une abstention. Cette partie du PV ne sera pas publique, mais sera archivée au Secrétariat. Il demande l'approbation du Procès-verbal, y compris le principe du vote par circulation pour la partie non-publique.

Mme Brandon indique qu'elle était absente lors de la séance du 30 octobre.

Le procès-verbal est accepté moins une abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président propose un suivi des motions votées par l'Assemblée. Il s'agit des motions : « Pour une infrastructure électrique de qualité dans nos amphithéâtres et salles de cours existants ou en construction » ; « pour la résolution de conflits par le dialogue » et « pour le soutien et la promotion de l'engagement participatif à l'Université de Genève ». Il convie le Rectorat à donner suite à ces motions en précisant qu'une réponse à la dernière motion sur le soutien et la promotion de l'engagement participatif pourrait s'avérer utile dans le cadre des travaux de la Copersu-CGTF afin de discuter de l'engagement des membres de la CGTF. Il conclut ce point en rappelant les horaires de travail du secrétariat : le lundi, le mardi matin et le mercredi, et rappelle aux membres de l'Assemblée de ne pas hésiter à contacter le secrétariat ou le Bureau en cas de besoin.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Président indique qu'une question au Rectorat a été envoyée de la part de certains membres du corps des étudiant-es et d'une membre du CCER, le vendredi 22.11. Elle a été transmise le lundi 25.11 au Secrétariat général et aux membres de l'Assemblée. Cette question concerne les partenariats universitaires avec l'Université hébraïque de Jérusalem et l'Université de Tel-Aviv.

Le Rectorat indique qu'il va donner suite à cette question par écrit.

Le Président cède ensuite la parole à la vice-rectrice *Martine Collart* pour sa présentation du plan CCER : état des lieux.

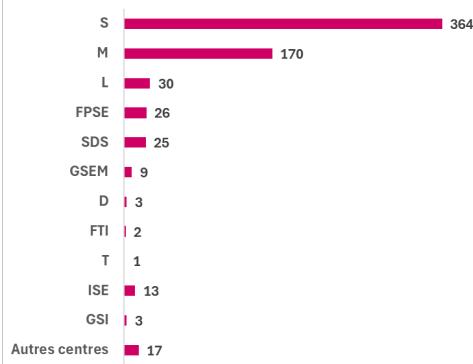
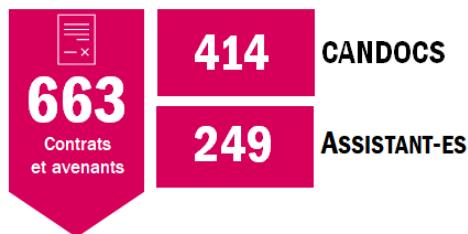
3.1. Plan CCER : état des lieux

Mme Collart présente un état des lieux du plan CCER.

Assemblée de l'université du 27 novembre 2024

RAPPEL

JUIN À AOÛT 2024



VOLET I : implémenté

| MESURE | SOMME |
|-----------------------------|-----------|
| 4DOC-R-Rémunération 1 | 1 766 166 |
| 4DOC-E-Temps de recherche 2 | 1 383 742 |
| CCER Senior | 1 050 092 |
| Soutien aux carrières | 800 |

RAPPEL

Volet II – Taux de recherche protégé - 15.5 EPT (mise en œuvre dès août 2025/août 2026)

| Entité | Doctorant-es (n) | Postes ETP | BUDGET (CHF) |
|---------------|------------------|-------------|------------------|
| Faculté SDS | 47 | 4.7 | 413'134 |
| Faculté Droit | 85 | 8.5 | 747'157 |
| Faculté FTI | 5 | 0.5 | 43'950 |
| Centre GSI | 18 | 1.8 | 158'222 |
| TOTAL | 155 | 15.5 | 1'362'463 |

| MESURE | SOMME |
|-----------------------------|-----------|
| 4DOC-R-Rémunération 1 | 1 766 166 |
| 4DOC-E-Temps de recherche 2 | 1 383 742 |
| CCER Senior | 1 050 092 |
| Soutien aux carrières | 800 |

MESURES DÉJÀ ENVISAGÉES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION CCER / 4DOC (2021) (VOLET III)

- Mesure 1 prioritaire: «*...diminution du nombre de postes en suppléance*».
- Mesure 2 prioritaire: «*...la diminution du nombre de contrats à taux d'activité cumulé inférieur à 50% si non souhaité ...*»

PRÉCARITÉ 1 : suppléances longue durée

Une cartographie des cas existants dans les facultés a été effectuée

La plupart des situations concernent une faculté en particulier

PRÉCARITÉ 2 : mesures proposées dans certaines facultés

Mise en adéquation de la fonction et du cahier des charges s'agissant des CC et CE

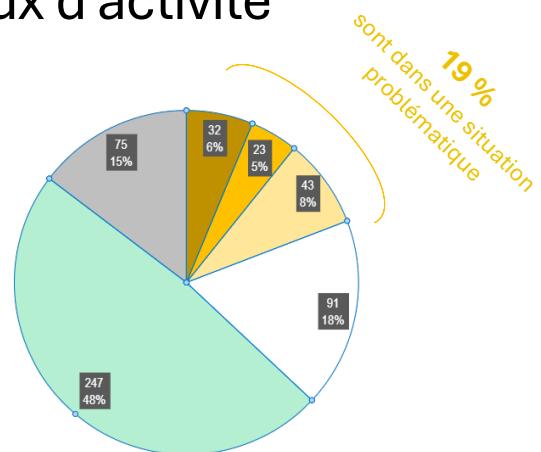
Prise en compte du volume réel de l'activité d'encadrement

PRÉCARITÉ 3 : petits taux d'activité

511
MER, CC, CE, COLS à <50%

2/3
ont déclaré avoir une activité
rémunérée hors UNIGE

19%
sont dans une situation
problématique



Objectifs:

- Examen au cas par cas (en faculté/centre) des possibilités à moyen terme (= été 2027) de passer les contrats existants à un taux de 50% au moins; exception: les personnes exerçant une autre activité rémunérée permettant d'atteindre un tel taux d'activité (ou s'il s'agit d'un choix de vie).
- Plus de nouveaux engagements à des taux de moins de 50% (sauf exceptions susmentionnées)

VOLET III : Précarité CCER SENIOR

Cas de précarité CCER senior à ce stade : vue globale

- 1) Suppléances qui durent dans le temps
- 2) Cahier de charges ne correspondant pas au taux réel ou à la fonction exercée
- 3) Petits taux d'activité (<50%)

VOLET IV

A évaluer selon les moyens à disposition

Possibilité : 20% conseiller académique dans les Facultés qui auraient pour tâche de conseiller resp. encadrer au mieux les CCER en collaboration avec le centre de carrières du rectorat afin de favoriser l'insertion en emploi des membres dudit CCER (aide au bilan de compétences, contacts employeur...)

Mme Girardclos aimerait connaître, en nombre ou en pourcentage, la quantité de personnes n'ayant pas un cahier des charges en adéquation avec leur poste et demande si le Rectorat connaît ces chiffres.

Mme Collart lui indique que le Rectorat a ces chiffres et demande si Aude Thorel, présente dans le public, peut les transmettre.

Mme Thorel, directrice de la DIRH précise ne pas avoir les listes sous les yeux, mais indique qu'il était surtout question des profils « chargé-e de cours » et chargé-e d'enseignement ».

Mme Girardclos trouverait intéressant de connaître le nombre de personnes concernées, ou au mieux un pourcentage.

Mme Collart indique que le problème a surtout lieu dans deux facultés, chacune concernant entre une quinzaine et une vingtaine de personnes.

Mme Girardclos souligne que dans le but de marquer l'énorme travail réalisé au sein du Rectorat, mais également au sein des services de ressources humaines de toutes les facultés, elle aimerait qu'on puisse connaître le nombre exact de personnes concernées afin de marquer le progrès qui a été réalisé. Enfin, elle indique qu'elle ne comprend pas le manque de communication générale du Rectorat à l'ensemble de la communauté universitaire concernant la mise en place de ces mesures. Il s'agit en effet d'un énorme travail qui a été réalisé et qu'il s'agit de valoriser, mais pour le CCER c'est également une grande avancée. Elle souligne qu'elle a appris l'implémentation de ces mesures seulement lors d'une réunion de sa section, ce qui lui a donné un sentiment de marginalisation par rapport à la question. Elle indique que la mise en place de ces mesures aurait dû être communiquée au CCER et pas uniquement aux professeur-es. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'un point important pour l'amélioration des conditions de travail du CCER et que ces avancées devraient être communiquées au minimum à toute la communauté universitaire, et éventuellement à la cité. C'est une question d'importance politique, mais aussi collective, qui permettra aux individus de constater un changement dans leur cahier des charges et une augmentation de leur taux d'activité, afin que l'entièreté de la communauté universitaire comprenne la mise en œuvre de ces politiques.

Mme Collart souligne la valabilité du commentaire. Ce plan a pour l'instant été présenté au CRD et à la commission du personnel, dans laquelle il y a des représentant.es des différents corps. Elle indique que les informations présentées dans ces deux instances sont les mêmes qui ont été présentées aujourd'hui. Elle indique néanmoins qu'elle comprend le commentaire de Mme Girardclos et qu'il s'agit de souligner ce qu'il va être fait, et que ces aspects de la précarité sont en train d'être traités.

M. Giarrizzo remercie Mme Collart pour sa présentation et lui demande pour quelle raison le statut 4DOC-E et 4DOC-R est encore utilisé alors que ce projet de réforme n'a jamais eu lieu et que ces statuts n'existent pas dans le Règlement du personnel. Il précise que ces appellations ont été héritées d'un projet de réforme qui n'a jamais abouti et qu'il est toujours question de Candocs et d'Assistants.

Mme Colart lui indique qu'elle ne sait pas ce que recoupe le terme 4doc et ne peut pas donc lui répondre.

M. Giarrizzo demande d'éviter de maintenir ces appellations dans la communication institutionnelle, puisqu'elles ne sont plus d'actualité.

Mme Thorel indique qu'ils ont considéré que l'application a été faite sur l'ensemble des Candocs, et ensuite pour les assistant.es en faculté de médecine et des sciences et ainsi que dans certains centres. Elle indique que le tableau de droite fait référence au point qui avait été communiqué par le Rectorat en 2021, dans l'optique de donner une traçabilité sur les différents points, par rapport aux sommes qui avaient été annoncées. C'est avant tout par souci de cohérence que ces grilles de lectures ont été abandonnées en début 2024 pour aller vers quelque chose de plus simple et de plus englobant.

Giarrizzo remercie Mme Thorel de sa réponse. Il revient sur la situation des suppléances sans solution. Il demande quelle est la signification derrière le « il n'y ait pas de solution » et indique qu'il s'agit d'une zone grise qui frôle l'illégalité puisqu'il y a un grand nombre de personnes qui répètent des mandats de suppléance alors que par définition la suppléance est censée être temporaire, ce qui revient à faire du CDD à la chaîne, pratique complètement illégal dans le droit du travail suisse. Il demande quelle serait la solution à l'absence de solution.

Mme Collart confirme les propos de M. Giarrizzo en indiquant qu'il s'agit de personnes qui ne sont pas sur des postes DIP, et que la COB donne de l'argent qui correspond à des postes DIP. Il y a une tranche budgétaire qui va être identifiée, et sur laquelle ces personnes pourront être nommées. Le terme suppléance est employé, justement parce que ce sont des choses qui ne correspondent pas à un budget DIP qui existe. La COB permet donc de faire atterrir ces personnes, pour ces pourcentages-là, sur un budget DIP.

Mme Betrancourt remercie pour la clarté de l'exposé et voudrait connaître comment se calcule

l'estimation du volume horaire dans les cahiers des charges. Elle suppose que les facultés ont des pratiques différentes les unes des autres.

Mme Collart indique que le calcul se fait par rapport au nombre d'heure et aux crédits ECTS, mais ce sont des pratiques qui se font dans certaines facultés et pas dans d'autres. Il est donc impossible de corréler la pratique d'une faculté avec une autre. Une faculté, par rapport à ses enseignant-es, a fait remonter au Rectorat, qu'en terme de nombres d'heures, d'étudiant-es suivi-es, de crédits ECTS enseignés, il y a des différentiels qu'il faut réajuster, et il est dans ce cas impossible de comparer les facultés.

Mme Betrancourt acquiesce et fait part de son accord avec Mme Collart. Cependant, elle se demande de quelle manière le Rectorat a mené son arbitrage entre les facultés qui ont suremployé leur personnel en alourdissant le cahier des charges, entraînant un nombre important de contrats nécessitant une augmentation du taux d'activité, et celles qui ont veillé à établir une équivalence entre charge de travail et taux d'activité lors de la rédaction du cahier des charges.

Mme Collart indique que cette notion d'ajustement par rapport à l'enseignement n'a pas été remontée par de nombreuses facultés. Une seule faculté a fait remonter ce problème, il s'agit de la FPSE. Les facultés ont identifié où pouvait se situer la précarité.

M. Giarrizzo se pose la question de la différenciation entre les facultés, concernant le nombre d'heures d'enseignement prévues dans les cahiers des charges. Il se demande s'il est normal, au sein de l'Université, que les professeur-es des Sciences de l'éducation aient décidé qu'ils enseigneraient 150 heures alors que dans d'autres facultés les professeur-es enseignent 180 ou 220 heures. Il demande s'il est normal qu'il y ait une telle iniquité dans les cahiers des charges. Il souligne également le fait que ces décisions sont prises lors des collèges des professeur-es, au niveau des facultés, et qu'elles sont donc prises par les intéressé-es. S'il s'avère que le nombre d'heures d'enseignements des professeur-es est abaissé, mécaniquement c'est celui du CCER qui augmente. Enfin, il demande de quelle manière le Rectorat régule ces éléments.

Mme Collart souligne que le Rectorat n'intervient pas dans les facultés et indique qu'il s'agit de politiques qui sont décidées au sein des facultés. Selon elle, il n'y a de comparaison possible entre les facultés. Si le Rectorat devait intervenir, on pourrait rentrer dans une logique de comptage des étudiant-es par faculté, en allouant les ressources au prorata du nombre d'étudiant-es, ce qui n'est pas souhaitable.

3.2. Communications générales

Le Président s'adresse au Rectorat qui indique qu'il n'y a pas de communication générale de sa part.

4. SI-ADMINISTRATION

4.1. Point de situation et discussion

Le Président recontextualise ce point. Lors de chaque séance, un point concernant la situation du SI-Administration sera prévu. Cette demande provient d'une motion approuvée de manière unanime par l'Assemblée, afin de suivre de près les progrès et les problèmes restants concernant cette problématique. Il cède la parole à la vice-rectrice Juliane Schröter.

Mme Schröter annonce qu'elle prévoit une présentation succincte aujourd'hui, en prévision d'un message-bilan pour l'année 2024 actuellement en préparation. Ce bilan prendra la forme d'un Uni-list, qui sera adressé à la mi-décembre aux plus de 2000 membres du personnel travaillant avec les nouveaux systèmes. Elle précise que certaines étapes clés sont en cours, notamment sur les immobilisations et les rapports destinés à d'autres bailleurs de fonds que le FNS.

Elle ajoute que certains membres de l'Assemblée de l'Université ne recevront pas cet Uni-list, car ils et elles ne travaillent pas directement avec les nouveaux systèmes SI. Toutefois, elle propose de transmettre ce message au Bureau, qui pourra ensuite le relayer à tous les membres de l'Assemblée. En ce qui concerne les volets SI-achats et SI-finances, Mme Schröter souligne qu'ils sont arrivés à un stade où presque toutes les fonctionnalités prévues ont été implémentées. L'accent sera désormais mis sur les améliorations futures, qu'elle juge particulièrement importantes.

Enfin, elle revient sur la remarque de M. Wolf faite lors de la séance du 30 octobre faisant part de

difficultés à la faculté des sciences. Afin de trouver des solutions, elle indique qu'une rencontre aura lieu entre la task force décisionnelle et la faculté des sciences la semaine du 2 décembre. Dans le but de préparer la séance, des échanges ont déjà eu lieu et l'analyse est en cours. Elle indique rester optimiste sur le fait que de bonnes solutions seront trouvées.

M. Filias prend le relais et présente l'avancée des travaux. Il cède ensuite la parole aux membres de l'Assemblée.



Assemblée de l'Université

Programme e-Administration

Programme e-Administration

27.11.2024



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

1

e-Administration

Point de situation

Programme e-Administration

27.11.2024

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

2

Suivi des livrables

| SI Notes de frais | |
|--|---|
| Remboursement collaborateurs/trices UNIGE | ✓ |
| Remboursement personnes externes | ✓ |
| Paiements directs aux fournisseurs | ✓ |
| Per diem | ✓ |
| Avances | ✓ |
| Paiements par cartes de crédit | ✓ |
| Traitements des factures étiquettes | ✓ |
| Applications de facturations internes | |
| Outil de facturations internes | ✓ |
| PPMS & Pyrat | ✓ |
| Unitflow | ✓ |
| Quarks | ✓ |
| Reporting budgétaire | |
| Rapport budgétaire détaillé | ✓ |
| Rapport budgétaire par structure financière | ✓ |
| Rapport compte exploitation | ✓ |
| Rapport compte investissement | ✓ |
| Rapport OTP (projets) | ✓ |
| Rapport trésorerie | ✓ |
| Projections et saisies des simulations | ✓ |

| Reports financiers aux bailleurs | |
|---|------------------------|
| Rapports FNS, mise à disposition de l'application | ✓ |
| Rapports FNS, émission des rapports | Déploiement progressif |
| Rapports aux autres bailleurs, mise à disposition de l'application | Décembre 2024 |
| Rapports aux autres bailleurs, émission des rapports | En cours de révision |
| Mise à disposition aux bailleurs | Déploiement progressif |
| Application de régularisation des fonds génériques (poste par poste) | ✓ |
| Application bibliothèques (ALMA) | |
| Traitements des factures par SAP | ✓ |
| Automatisation de la quittance | ✓ |
| Application des bourses | |
| Traitements des factures par SAP | ✓ |
| Automatisation de la quittance | ✓ |
| Avis de versement | À déterminer |
| Paiements en ligne | |
| Inscriptions | ✓ |
| Comptabilisation | ✓ |
| Application de facturation du Centre de carrière | ✓ |
| Outil d'aide à la budgétisation des fonds | |
| Budgétisation | À déterminer |
| Transformation des budgets selon le standard du bailleur/activité | À déterminer |
| Outil d'aide à l'ouverture des fonds* | En cours de révision |
| Comptabilisation de la paie DIP | |
| Comptabilisation de la paie DIP : mise à disposition de l'application | ✓ |
| Comptabilisation de la paie DIP : validation des données mensuelles | ✓ |

En vert les nouveautés depuis le 30.10.2024

Programme e-Administration

27.11.2024

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

3

Suivi du backlog

- Amélioration de l'organisation et des outils de suivi permettant une normalisation de la situation à fin 2024
 - Factures sur étiquettes
 - Notes de frais
 - Factures Ariba
- Émission des rapports aux bailleurs
 - FNS : normalisation de la situation fin janvier 2025
 - Point de vigilance : 68 rapports non-FNS 2024 identifiés prioritaires à réaliser en décembre 2024



Suivi des réponses aux questionnaires

- Prise en compte de l'ensemble des problèmes remontés
- Analyse de faisabilité des demandes d'évolution utilisateurs
- Priorisation/Planification de la réalisation de nouvelles fonctions ou d'améliorations
- Actions directes de support/communication/clarification lorsque nécessaire
- Enrichissement du catalogue de formation
- Communication globale à la communauté pour les améliorations/évolutions livrées



Evolutions PUMA planifiées suite retours utilisateurs

Utilisateurs:

- Rendre la date de mise en service non obligatoire afin de pouvoir faire des réceptions en équipe pour les immobilisations
- Donner la possibilité aux demandeurs et approbateurs de valider une facture via une case à cocher
- Garantir la cohérence des bons de commande français/anglais

Comptabilité:

- Renvoyer la facture à l'émetteur avec un message d'erreur pour les factures sans numéro de bon de commande
- S'assurer qu'aucun fichier PDF ne soit ignoré lors des transferts d'e-mails rejetés par le robot
- Résolution de la gestion des écarts de commande entre Ariba et S/4
- Faciliter et sécuriser la modification des factures dans Ariba (ajout champ technique)



e-Administration Prochaines étapes



Actions prioritaires en cours

- Mise à disposition des rapports aux autres bailleurs
- Démarrer l'émission des rapports prioritaires aux autres bailleurs de fonds
- Immobilisations
 - Migration de l'historique de plus 50'000 immobilisations
 - Mise en place du mécanisme d'amortissement
- Concrétisation des retours utilisateurs
 - Réalisation de nouvelles fonctions
 - Améliorations des fonctions
- Communication UNILIST mi-décembre à l'ensemble de la communauté
- Poursuite de la Task Force au moins jusqu'à fin janvier 2025



e-Administration Questions et réponses



M. Mathieu remercie M. Filias pour sa présentation. Il indique se questionner concernant les bailleurs

qui sont identifiés comme prioritaires, notamment concernant les 68 bailleurs indiqués. S'agit-il de l'ensemble des bailleurs auxquels on doit des rapports ou ce sont des catégories ?

M. Filias indique qu'il s'agit des bailleurs qui ont été identifiés comme prioritaires et dont on sait qu'ils demandent rapidement des rapports pour débloquer certaines situations.

M. Mathieu demande s'il y a une *deadline* à donner aux bailleurs auxquels on doit des rapports, ou s'il faut leur dire de continuer à attendre.

M. Filias précise qu'il n'est pas en mesure de fixer ces délais lui-même. Il explique que ces échéances devront être abordées au cas par cas et invite chaque chercheur-euse à contacter le service des finances pour déterminer la manière appropriée de traiter les situations spécifiques. Il souligne que, de leur côté, les finances ont identifié les bailleurs dits prioritaires ou critiques. Toutefois, s'il existe d'autres bailleurs à prendre en compte, il est essentiel d'ouvrir une discussion avec le service des finances. Il rappelle également que, pour les autres rapports nécessaires, les finances ont toujours réussi à trouver un moyen de fournir les documents requis.

Mme Michelet profite de la question posée par M. Mathieu pour indiquer que plusieurs rapports sont attendus pour d'autres bailleurs très importants car il y a des financements de salaire sur ces fonds. Elle explique qu'ils retournent effectivement vers les finances, c'est d'ailleurs ce qu'ils font depuis des semaines, mais la gestionnaire comptable ne sait pas donner de réponse, ce qui emprunte quelque peu les professeur-es puisqu'il semble qu'il n'y ait pas de solution concrète.

Mme Schröter signale qu'elle part du principe que ces situations se trouvent déjà sur la liste des rapports prioritaires qui seront « attaqués » avant Noël. Elle explique également pour quelles raisons il est difficile de donner des délais clairs. Les personnes en charge de fournir ces rapports ont beaucoup d'autres tâches très importantes pour l'université, notamment en cette période d'année. Ce qui fait que tout le personnel est extrêmement chargé, et donc il est difficile de fournir une date précise.

Mme Michelet demande qu'une vérification ait lieu afin de savoir si ces rapports sont dans la liste des rapports prioritaires.

M. Filias indique qu'il reprendra contact avec Mme Michelet.

Mme Frischknecht pose la question de la qualité des livrables par rapport à l'utilisation qu'on peut en avoir. Elle donne quelques exemples afin d'appuyer son propos. Elle indique que dans le rapport de trésorerie, lorsqu'on clique sur l'icône, il manque la pièce justificative de la dépense et s'il y a une pièce, il n'y a pas de description de ce dont il s'agit. Elle indique également que les intitulés ne sont non plus pas clairs et qu'il existe des incohérences entre le rapport de trésorerie et le rapport d'investissement détaillé. Ces différents éléments rendent l'utilisation du système difficile pour les utilisatrices de tous les jours. Enfin elle note qu'elle comprend qu'on se focalise sur les livrables, néanmoins il ne faut pas négliger la qualité et la clarté des indicateurs.

M. Filias indique que ça a été identifié par la *task force* cette semaine et qu'ils vont se focaliser sur l'incohérence et la fiabilité de ce qui était en train d'être livré. Cette question fait partie des axes prioritaires de ces prochaines semaines.

Mme Frischknecht remercie M. Filias et pose la question des liens entre outils PUMA, le support SAC, le support Ariba dans le cas des pré-engagements visibles dans les comptes, qui renvoient vers un lien vide. Si les utilisatrices contactent le service comptable celui-ci dit ignorer la raison du problème et renvoie au support. Par la suite, les utilisatrices contactent le support qui revient vers eux en demandant de déposer une demande dans le système d'informatique de soutien, qui, lui, répond ne pas pouvoir répondre car ce n'est pas de son ressort, etc. Elle conclut en indiquant qu'il s'agit d'une boucle sans résolution des problèmes et demande comment le lien entre les systèmes fonctionne.

M. Filias indique qu'il existe une bonne pratique, qui est celle de l'utilisation de l'outil de *ticketing* des supports pour tous les services. Il souligne que ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce qui est un axe sur lequel ils vont travailler actuellement. De leur côté, ils voudraient également faire rentrer l'équipe finance dans ce système de suivi par le service de *ticketing*, dans l'idée qu'il y ait un suivi global pour tous les services, afin d'éviter ces aller-retours et ces pertes d'information. Ce travail aboutira au printemps 2025. Il a conscience que ça arrive très tardivement, mais les équipes finance ne peuvent

pas se mobiliser actuellement pour se réorganiser par rapport à ce nouveau type de support. Enfin, il dit être en accord avec Mme Frischknecht sur le fait que les demandes se perdent, ce qui n'est pas d'une grande fiabilité.

Mme Schröter indique qu'il s'agit d'une question structurelle et l'idée serait de réfléchir à comment répondre à cette situation. Elle indique à Mme Frischknecht ne pas avoir entièrement compris la situation.

Mme Frischknecht lui explique que dans un compte il y a un pré-engagement, une valeur, liée à un numéro PUMA. Si une valeur a déjà été payée, acceptée et approuvée, etc. théoriquement le pré-engagement devrait disparaître, ce qui n'est pas le cas, car le numéro PUMA n'est pas le même que le numéro attribué. Ensuite, lorsqu'on soumet un ticket, la réponse au ticket est que ce n'est pas de leur ressort. Elle conclut en se demandant « de qui est-ce donc le ressort ? ».

M. Filias demande si pour le ticket, c'est le support PUMA qui a répondu. Si c'est le cas, c'est normal que ce n'est pas de leur ressort. Les équipes PUMA répondent via le système digital *workplace* et donc répondent de manière automatique à ce qu'elles connaissent. Par contre, quand ça sort de leur domaine elles indiquent d'aller vers les finances, mais les finances ne sont pas dans le système, donc on sort du système et on se perd dans la demande, ce qui est problématique.

Mme Frischknecht indique que les réponses qu'elle reçoit c'est soit d'aller vers le support SAC soit le support Ariba, qui ne répond pas non plus à la question. Avec son intervention, elle souligne qu'elle voulait montrer qu'il y a encore un grand nombre de *bugs* qui ne sont pas résolus.

Mme Cuman signale qu'elle a constaté des *bugs* dans le système. Elle avait une demande qui n'était pas reçue depuis des mois, sauf qu'elle n'était pas dans son *workflow*, et donc elle a reçu un mail pour la valider. Elle n'était pas non plus dans les engagements, et n'était donc pas dans les rapports et quand elle l'a validée, ça a directement débité 15'000 CHF dans ses rapports. Ils étaient donc erronés depuis plusieurs mois. Elle demande comment faire pour remonter des constatations de problèmes et d'incohérences dans le système ? S'il faut faire un ticket ?

M. Filias lui indique que l'outil de *ticketing* permet également de signaler ce type d'incohérences et permet d'avoir un système qui systématisé ces remontées pour que ces incohérences puissent être prises en compte. Il est donc préférable de faire un ticket, même s'il s'agit d'informer.

M. Mathieu demande si l'année prochaine on pourra compter sur un système qui fonctionne, si ce n'est pas le cas, à partir de quand celui-ci fonctionnera.

M. Filias signifie que le système fonctionne et que ce qui pose problème aujourd'hui, concerne le système, c'est-à-dire le *reporting*, etc. Ces outputs, dont on a besoin pour fonctionner ne sont pas à jour aujourd'hui. Cela dit, il indique que par rapport aux données qui ont été saisies, le système fonctionne. Il explique qu'ils ne sont plus submergés par des erreurs à tout va. Par ailleurs, il signale être d'accord qu'il y a encore beaucoup d'incohérences dans les rapports, mais la donnée est bonne. Il s'agit surtout de problématiques au niveau de l'affichage qui fait qu'il existe des incohérences du système qui sont en train d'être réglées pour que les utilisateur-rices retrouvent confiance dans le système.

Mme Betrancourt précise que sa question portait également sur la visibilité pour l'année prochaine. Elle souligne que la réponse de M. Filias, indiquant que la base de données contient les bonnes informations mais ne les affiche pas, est problématique pour les collaborateur-rices. Elle explique qu'il leur est alors impossible de connaître et d'évaluer la réalité des données. Tout en reconnaissant les efforts importants qui ont été déployés, elle insiste sur la nécessité de prendre en compte les difficultés rencontrées par les utilisateur-rices face à cette situation.

M. Filias indique que l'effort doit être mis sur ces rapports pour que les utilisateurs-rices retrouvent confiance.

Mme Novak-Sliwinska remercie pour ce travail, et indique avoir un commentaire moins factuel, néanmoins tout aussi important. Ces problèmes créent énormément de frustration et de fatigue dans les secrétariats, dont celui du département de pharmacie dont elle dépend. Elle indique que ces situations sont parfois difficiles à gérer de la part des professeur-es. Elle souligne qu'il faudrait diriger la communication vers ces personnes, qui sont les oubliées dans le système.

Mme Schröter demande à Mme Novak-Sliwinska quel type de personnel cela concerne.

Mme Novak-Sliwinska indique que les membres des secrétariats sont très stressés.

Mme Schröter indique qu'il y a régulièrement des consultations avec les administrateur-rices des facultés qui sont en contact direct avec les secrétariats.

Mme Novak-Sliwinska indique que l'administrateur-rice ne résout pas les problèmes, mais les transfère.

Mme Schröter indique comprendre ces soucis et frustrations, raison pour laquelle il est important de mettre l'accent sur l'amélioration du système. Quand M. Filias dit que le système fonctionne, cela signifie que les obligations légales peuvent être remplies : bouclement des comptes, bilan financier,... Il est important de prendre en compte l'expérience de l'utilisateur-rice, c'est un point sur lequel ils doivent absolument travailler.

M. Giarrizzo exprime sa frustration face à la situation actuelle. Il indique qu'il a le sentiment que, d'une part, le Rectorat ne prête pas suffisamment attention aux discussions de l'Assemblée, et d'autre part, que les erreurs commises il y a neuf mois sont en train de se répéter. Il revient sur la lettre de la Cour des comptes, qui présente le problème comme étant simplement lié à une mauvaise utilisation du système par les utilisateur-rices. Il critique cette position en soulignant que la Cour des comptes n'a pas considéré que l'expérience utilisateur fait partie intégrante des fonctionnalités d'un programme. Il reproche au Rectorat de persister dans une posture affirmant que tout fonctionne, tout en reconnaissant les frustrations des utilisateur-rices. Selon lui, une bonne expérience utilisateur et des fonctionnalités adaptées sont des éléments fondamentaux pour un logiciel de gestion. Il insiste sur le fait qu'il est incohérent de déclarer que le logiciel fonctionne si des problèmes de fiabilité dans le *reporting* persistent et si les utilisateur-rices doivent passer des heures pour accomplir des tâches élémentaires. Il rappelle que ce n'est pas parce que le Rectorat et le département de comptabilité parviennent à produire des comptes pour le Conseil d'État et le Grand Conseil que l'ensemble du logiciel est fonctionnel, surtout si les membres du PAT et du CCER rencontrent des difficultés majeures au quotidien. Il conclut en réitérant sa frustration concernant le fait que le Rectorat ne semble pas apprendre des erreurs du passé. Il demande instamment que le Rectorat prenne en considération que l'expérience utilisateur est un critère essentiel pour évaluer la performance d'un logiciel de gestion.

Mme Schröter répond en précisant qu'elle a déjà abordé cette question et souhaite clarifier un malentendu. Elle explique qu'une réforme de cette ampleur nécessite un appel d'offres, conformément aux obligations légales. Les solutions proposées en réponse à cet appel d'offres sont des solutions standard du marché, souvent difficiles à adapter pleinement aux pratiques internes spécifiques à l'institution. Cette contrainte structurelle rend la gestion de ces outils particulièrement complexe.

Elle souligne que certaines décisions concernant les outils et les prestataires ont été prises à l'époque et qu'un retour en arrière est désormais impossible. Par conséquent, il est nécessaire de continuer à travailler avec les systèmes actuellement en place, malgré leurs limites. Mme Schröter ajoute que les problèmes rencontrés sont directement liés à cette situation structurelle.

En tant que membre du Rectorat, elle assure que son rôle est de se concentrer sur l'amélioration continue de ces outils et de faciliter leur utilisation pour les collaborateurs et collaboratrices. Elle insiste sur l'importance de ce travail d'ajustement pour rendre les systèmes aussi fonctionnels que possible dans le contexte actuel.

M. Giarrizzo dit que tout le monde a compris la situation, mais il indique qu'il faudrait sortir du vocabulaire du « ça fonctionne et on fait des améliorations », alors qu'on est juste en train de revenir à un état de normalité. Si les utilisateurs n'ont pas le *reporting*, le logiciel ne fonctionne pas.

M. Filias soulève qu'il s'agit peut-être de sa communication, et indique que l'emploi du terme « fonctionner » était une erreur de sa part.

M. Giarrizzo s'accorde sur le fait de dire que ça ne fonctionne pas.

Mme Girardclos dit qu'elle a déjà fait cette intervention il y a 6 mois. Les utilisateur-rices ont vécu une année difficile, et comme il est question du bilan, pour elle, il est temps de s'excuser auprès des utilisateur-rices du système pour l'année vécue. Toutes les personnes qui ont dû interagir avec ces systèmes ont eu des vécus professionnels compliqués. Il faudrait sortir du déni et se rendre compte que ça n'a pas marché. Il y a eu de nombreux-euses collaborateur-rices qui ont fait des burn-out. Ce

serait donc une forme de réparation d'assumer que les choses ne se sont pas bien passées.

Mme Schröter indique qu'ils vont considérer ces propositions pour l'Uni-list.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée, ainsi que M. Filias et Mme Schröter pour ces échanges importants. Il rappelle également qu'à chaque séance, un retour sur ce point aura lieu, et ce, dans le but de suivre l'évolution de cette situation.

Uni-list envoyé le 18.12.2025 :

De : Vice-rectrice en charge du numérique et de l'intelligence artificielle <vr-numerique-ia@unige.ch>

Date : mercredi, 18 décembre 2024 à 18:50

À :

Objet : E-administration : point de situation de fin d'année et perspectives 2025 / End-of-year update and 2025 strategic directions



- *English below* -

Chères et chers collègues,

Au cours de l'année écoulée, le déploiement des nouveaux SI-Finances et SI-Achats dans le cadre du programme e-administration a entraîné de nombreux problèmes, ce qui a nécessité une grande flexibilité et endurance de la part des utilisateurs et utilisatrices ainsi qu'un engagement très important de la part des équipes du programme. Les efforts de la Task Force décisionnelle (TFD) et les quatre pôles de la Task Force opérationnelle (TFO), créés en été 2024 pour répondre à des difficultés persistantes, ont été principalement dédiés à la stabilisation des systèmes SI-Achats (PUMA) et SI-Finances. Notre travail a porté à la fois sur la production des livrables, le renforcement de la formation et du support ainsi que sur la gestion des problématiques concrètes signalées par les utilisateurs et utilisatrices. L'amélioration des outils de suivi, rendue possible grâce à des indicateurs quantitatifs précis, a été renforcée par une analyse qualitative approfondie de vos retours. Ces derniers, recueillis via le questionnaire adressé aux directions, les contributions des différentes instances participatives et les initiatives personnelles, nous ont permis d'établir un diagnostic complet et en constante évolution, nous permettant d'ajuster nos actions en conséquence.

La situation concernant le traitement des factures sur étiquettes, des notes de frais et des factures Ariba est désormais stabilisée, et ce malgré la forte augmentation des demandes relatives au bouclage de fin d'année. Les livrables prioritaires ont été réalisés, à l'exception de l'outil dédié à l'émission de rapports pour les autres bailleurs de fonds (hors FNS). Nous sommes conscientes que certains problèmes subsistent, en particulier pour les titulaires de fonds dans leur visibilité budgétaire. En cas de doute, nous encourageons chaque titulaire à contacter support-sac@unige.ch.

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, il reste donc encore beaucoup à faire, notamment pour améliorer les SI au bénéfice des utilisatrices et utilisateurs. En dépit de ces défis, nous sommes en mesure de garantir que l'enjeu crucial du bouclage comptable de l'institution sera bien réalisé dans les délais communiqués en novembre.

ACTIONS PRIORITAIRES EN COURS

IMPLÉMENTATION DES DEMANDES UTILISATEURS/TRICES

La Task Force a finalisé l'analyse du questionnaire lancé en été dernier auprès des Décanats des Facultés et des Directions des Centres inter-facultaires et Services de l'UNIGE. L'ensemble des problématiques et demandes d'amélioration ont été répertoriées et arbitrées.

Sur les 352 demandes émises, la moitié a pu être traitée (environ 175) au moyen de:

- La formation dispensée en présentiel, sur Zoom ou publiée sur la [page de support](#);
- La prise de contact directe avec les personnes ayant signalé des problèmes spécifiques;
- Des fonctionnalités ajoutées ou améliorées à l'un des systèmes.

À la suite des retours du questionnaire, une nouvelle version du rapport budgétaire détaillé a notamment été livrée, avec une amélioration du tiers manquant, le lien vers le détail des engagements et des pré-engagements ainsi que des mouvements budgétaires avec le détail des transferts.

L'autre moitié des demandes reste à traiter ou est en cours de traitement. Pour SI-Achats (PUMA), des mesures d'amélioration demandées sont en cours de déploiement, parmi lesquelles:

AXES PRIORITAIRES D'ACTION POUR 2025

La Task force décisionnel e-administration continuera son travail après la fin de cette année. Comme indiqué, une priorité forte sera l'optimisation et l'amélioration de l'expérience utilisateur/trice en déployant les corrections et améliorations identifiées lors de la collecte des retours utilisateurs/trices évoquée ci-dessus.

Cela inclut, par exemple, un affichage des fonds, avec une vue d'ensemble rapide et intuitive, similaire à celle d'une application de banque en ligne, afin de faciliter la consultation pour le corps académique et administratif. L'application de régularisation de fonds génériques sera également améliorée avec une seconde version.

D'un point de vue plus général, une analyse est en cours pour optimiser les processus de facturation institutionnelle, en particulier en ce qui concerne les règles de répartition entre les commandes à enregistrer dans SI-PUMA et les factures sur étiquette traitées par la Division des finances. Par ailleurs, l'introduction de super-utilisateurs par entité (UPER) est également à l'étude afin d'optimiser la gestion et le suivi des processus.

La Task Force décisionnelle reconnaît le temps et l'énergie supplémentaires que les utilisateurs/trices et les équipes mobilisées ont dû déployer pour s'adapter aux nouveaux outils professionnels de l'institution, ainsi que les désagréments et les difficultés, parfois très importants, rencontrés dans ce processus. Les Task Forces décisionnelle et opérationnelle continueront donc à travailler en 2025 à consolider la confiance et la satisfaction des collaborateurs/trices relatives à ces nouveaux outils.

- La possibilité pour la personne demandeuse ou validatrice de visualiser et d'approuver une facture avant sa transmission à la comptabilité pour paiement. Cette fonctionnalité sera active d'ici fin février 2025 au plus tard.
- La possibilité pour les achats de biens immobilisables de réceptionner un achat par un autre membre de l'équipe. La fonctionnalité sera disponible début 2025. Pour les biens amortissables, la fonctionnalité est opérationnelle et présentée lors des formations.

Nous veillerons à vous tenir informé-es de l'avancement des autres mesures d'amélioration.

ÉMISSION DES RAPPORTS AUX BAILLEURS DE FOND

L'émission des rapports FNS 2024 est toujours en cours. La qualité des données a été confirmée par le FNS, notamment grâce à la nouvelle fonctionnalité du lien unique vers les justificatifs pour les petits projets réguliers FNS (hors NCCR). Le FNS a insisté sur l'importance de prioriser les rapports finaux par rapport aux rapports intermédiaires. Néanmoins, la Task Force continue de se focaliser sur l'analyse de la qualité des données et la résolution de certains bugs techniques.

L'outil permettant l'émission des rapports aux autres bailleurs de fonds, encore en revue avec l'intégrateur, sera livré en 2025. La raison principale pour cette livraison tardive est que de nouvelles difficultés techniques sont apparues sur d'autres fonctionnalités, dont la résolution était immédiatement nécessaire pour le bouclage comptable de l'institution. Les rapports urgents sont traités manuellement, avec 65 rapports identifiés comme tels (dont 12 déjà traités), sous la direction du Vice-recteur Sébastien Castelltort qui en gère la priorisation.

Nous tenons enfin à remercier chacune et chacun pour sa patience et son engagement et vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Juliane Schröter
Task force décisionnelle e-administration

5. COMMISSION CHARGÉE DE RÉDIGER UN RÈGLEMENT PÉRENNE POUR LA PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR (CREDEP) : VOTE

5.1. État des lieux et demande de prolongation du mandat

Le **Président** rappelle que l'Assemblée a mis en place une commission chargée de la rédaction d'un règlement pérenne pour la procédure de désignation du recteur ou de la rectrice. Cette commission devait terminer ses travaux et les présenter à l'Assemblée pour la fin de l'année 2024. La commission a besoin de plus de temps et ne pourra pas présenter le règlement aujourd'hui. Il cède la parole à un membre de la commission.

M. Martin indique que le travail continue. Il informe que ce mois-ci la commission n'a pas pu se réunir à cause de la charge de travail de chacun-e, mais qu'ils ont en moyenne une réunion par mois. Concernant l'avancée des travaux, ils ont consulté la Copilop et la Coreg en se questionnant sur le fait d'avoir deux commissions. Ils se sont par la suite penchés sur le sujet, tout en continuant à évaluer chaque article en se questionnant ce qui mérite d'être retenu, modifié ou ajouté. Ce travail est chronophage, et donc M. Martin, au nom de la commission demande à l'Assemblée de prolonger le mandat de la CREDEP jusqu'à la fin de l'année, pour l'Assemblée de 25 juin 2025 afin de valider le nouveau texte.

5.2. Discussion et VOTE

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de prolongation jusqu'au mois de juin et soumet cette question au vote : « les membres de l'Assemblée qui acceptent cette prolongation jusqu'au 25 juin 2025 sont priés de lever la main ».

Cette demande de prolongation est acceptée à l'unanimité

6. COMMISSION PERMANENTE DE SURVEILLANCE DE LA CGTF (Copersu-CGTF) : VOTE

6.1. Proposition de composition de la commission par les différents corps

Le Président rappelle la création de la commission permanente de surveillance de la CGTF lors de la séance du 30.10.2024. Ses membres n'avaient pas pu être nommés. Il rappelle l'article 7.3 du règlement de l'Assemblée concernant la composition des Commissions : « Aucun corps ne peut être majoritaire ». Le Bureau propose que cette commission soit composée de cinq membres : un-e professeur-e, un-e membre du CCER, un-e membre du PAT et deux étudiant-es. Il demande à chaque corps de transmettre les candidat-es qui seront membres de cette commission, avec un-e suppléant-e. Les étudiant-es proposent Mme Marchesini et M. Gigli, ainsi que Mme Amoune et M. Grand en suppléant-es. Les membres du CCER proposent Iaroslav Gaponenko et M. Giarrizzo en tant que suppléant. Les membres du PAT proposent Mme Cuman et Mme Michelet en suppléante. Le corps des professeur-es proposent M. Flückiger, ainsi que Mme Courvoisier en suppléante.

Le Président procède à un vote à majorité simple.

La commission est acceptée, moins deux abstentions

7. CONSULTATION¹ SUR L'INTERNALISATION DES CAFÉTÉRIAS

7.1. Contextualisation par le Président

Le Président introduit cette discussion en proposant un résumé de la situation. Le 15.12.2021, la motion présentée par des membres du corps étudiant et du CCER visant à une internalisation des cafétérias universitaires à moyen terme, a été adoptée par 19 oui, 6 non et 7 abstentions par l'Assemblée. La HEG-Genève avait été mandatée pour mener une étude sur l'internalisation des cafétérias à l'UNIGE. Cette étude a été présentée lors de l'Assemblée du 30.10.2024. Lors de cette Assemblée, la rectrice avait confirmé qu'elle voulait consulter l'Assemblée au sens de l'art. 32, al. 3, lettre f) de la LU. Une première discussion a eu lieu le 30 octobre, et il était prévu qu'elle se prolonge aujourd'hui, le 27 novembre.

Le travail de rédaction d'une première synthèse a été entamé sur base des avis récoltés par les différents corps, celle-ci a été envoyée aux membres de l'Assemblée avec le PV mercredi 20.11.2024. Ce document fonctionne comme un appui aux discussions d'aujourd'hui et un travail en cours. L'Assemblée n'est pas obligée de présenter un avis unanime. Entre-temps, l'Assemblée a également reçu la prise de position du Rectorat sur ce même rapport de la HEG. Cependant, ayant reçu le rapport tardivement, les différents corps n'ont pas eu le temps de se consulter avant le 30 octobre. Il

rappelle également le délai de deux semaines exigé par l'Article 6.3 du règlement de l'Assemblée : « Lorsque l'Assemblée est invitée par le Rectorat à se prononcer à titre consultatif sur un objet (LU, art. 32, al. 3, lettre f), le Bureau reçoit les documents deux semaines avant la séance ». Ensuite, il résume la situation en soulignant que l'Assemblée détient deux textes sur le rapport de la HEG, indépendants de l'un et de l'autre : la synthèse produite par le Bureau de l'Assemblée et celui produit par le Rectorat, ce qui permettra de comparer et confronter des réflexions qui ont été produites indépendamment.

Les différents corps de l'Assemblée ont été consultés via les membres du Bureau, et il faudra un temps complémentaire pour prendre position sur la prise de position du Rectorat.

Les éléments apportés aujourd'hui lors de cette discussion seront ajoutés à la synthèse produite par le Bureau. Il s'agira de la position de l'Assemblée sur l'internalisation des cafétérias. Cette synthèse sera adoptée via le vote par circulation, si un vote ne peut pas avoir lieu aujourd'hui (art.6.3 du règ. de l'AU : « Si la synthèse n'est pas possible dans l'immédiat, le texte est proposé par le Bureau à la séance suivante. Au besoin, le vote peut être organisé par circulation ».).

7.2. Brève présentation du document de synthèse produit par les différents corps sur le rapport de la HEG-Genève concernant l'internalisation des cafétérias

Le Président présente le document de synthèse des prises de position des différents corps et le résume en revenant sur les points de consensus : bénéfices sociaux (meilleures conditions de travail dans un secteur qui est difficile et très précaire), bénéfices environnementaux (permettant de renforcer l'engagement éthique de l'Université pour la durabilité, ainsi que d'exercer un contrôle sur la qualité et la provenance des repas en établissant un cahier des charges maîtrisé). Il souligne ensuite que le nœud du problème réside dans la question du financement. Celle-ci est le point d'achoppement et ne permet pas une position unanime. Ceci dit, une analyse financière approfondie de chaque poste de dépense est requise. La majorité des corps a également souligné l'importance d'une intervention de l'Etat sur cette question, et s'interroge sur la manière dont celui-ci peut intervenir (subvention de l'Etat ?). Pour le Président, cette question ne devrait absolument pas être un tabou.

7.3. Brève présentation de la position du Rectorat sur le rapport de la HEG-Genève concernant l'internalisation des cafétérias

Le Président cède la parole à M. Bellanger qui présente brièvement la position du Rectorat envoyée à l'Assemblée.

M. Bellanger indique que le Rectorat partage les préoccupations sociales et environnementales, mais est également préoccupé par les coûts. La somme présentée par la HEG est une somme que l'Université n'a pas et ne pourrait être financé que par une subvention supplémentaire de l'Etat. Le Rectorat est également préoccupé par la diversité des prestations : les événements du soir ne pourraient plus être fournis. Pour le Rectorat, une internalisation comme présentée dans le rapport de la HEG et sans subvention supplémentaire ne serait pas viable.

Il indique également la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement des cafétérias. SVgroup détient un contrat temporaire jusqu'au 30 juillet 2026. S'il devait avoir une internalisation, compte tenu de l'investissement dans l'organisation et la création d'un nouveau service, ainsi que du temps requis pour trouver les financements, elle ne pourra pas intervenir avant 2029. Il indique qu'il y aurait donc un trou entre 2026 et 2029. Le Rectorat travaille à la mise en place d'une solution transitoire qui se fonde sur une offre de base de qualité avec trois menus différents identique pour toutes les cafétérias, dont un menu à 5 francs. Il y aurait également une spécialité différente dans chaque cafétéria, avec la possibilité d'un service après 17h, selon les événements. L'idée est de développer un modèle qui serait fonctionnel dès la rentrée 2026, et ce, jusqu'à ce que la question de l'internalisation soit tranchée et éventuellement mise en place en 2029. Pour garantir cette continuité, un appel d'offre sera lancé à la fin du semestre 2025. Il souligne que pour avoir une offre qualitative, il faut prendre le temps. L'Université va établir le programme de prestation, avec une exigence sur la qualité des prestations et le respect des exigences sur l'origine des produits et les critères environnementaux. Des mesures seront prévues pour garantir des conditions de travail et la rémunération des

collaborateur-rices, ainsi que des mesures de contrôle sur le travail intérimaire. Des mécanismes de contrôle par des organismes tiers devront être prévus pour s'assurer que ces paramètres sont maintenus. S'il y a internalisation, ça permettra de reprendre le modèle, de l'améliorer en fonction de l'expérience acquise.

Position du Rectorat sur les cafétarias

Position du Rectorat sur l'Etude relative à l'internalisation des cafétarias

- Le Rectorat prend acte du rapport.
- Il se détermine comme suit sur les quatre conclusions:
 1. L'internalisation est bénéfique d'un point de vue social;
 2. L'internalisation est bénéfique d'un point de vue environnemental;
 3. L'internalisation coûte sensiblement plus cher;
 4. Il y a perte de diversité de l'offre par rapport à l'externalisation.

1. L'internalisation est bénéfique d'un point de vue social

- Les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs est un élément très important pour le Rectorat.
- Les conditions de salaires du secteur de la restauration sont réglées dans une convention collective qui doit être impérativement respectées par tous les opérateurs.
 - Ceci assure une garantie sur les niveaux de salaire.
- Il existe un risque de précarisation avec un recours accru au personnel temporaire.
 - Ce risque peut être fortement limité avec des conditions contractuelles d'exploitation restreignant le recours aux travailleurs intérimaires et imposant des exigences minimales lorsque des travailleurs intérimaires interviennent à l'Université.
- Des contrôles appropriés par un organisme tiers peuvent être mis en place.
- Ainsi, en définissant des conditions strictes dans un scénario d'externalisation, il est possible de limiter les risques de précarisation et de garantir un environnement de travail équitable pour les collaboratrices et collaborateurs.

2. L'internalisation est bénéfique d'un point de vue environnemental

- Il est essentiel de fixer des exigences contractuelles relatives à la durabilité des prestations de la cafétaria.
- Il faut déterminer des paramètres détaillés et garantir leur contrôle par un organisme tiers.
- L'internalisation n'est pas nécessaire pour atteindre cet objectif.

3. L'internalisation coûte sensiblement plus cher

- Selon les auteurs du rapport, il faut une subvention annuelle de fonctionnement de l'ordre de CHF 5,5 millions et une subvention unique d'investissement estimée à CHF 3,5 millions.
- L'Université ne dispose pas de ces moyens financiers qui doivent être demandés à l'Etat de Genève en plus de la subvention annuelle prévue par la COB.
- Si l'Etat de Genève devait octroyer ces ressources additionnelles, ce sont autant de moyens supplémentaires qui risqueraient de ne pas être alloués à l'enseignement et la recherche.

4. Perte de diversité de l'offre par rapport à l'externalisation

- L'internalisation implique un fonctionnement horaire réduit dès lors que:
 - Le personnel employé par l'Université aurait des horaires ordinaires.
 - Il n'y aurait pas de personnel intérimaire pour gérer les absences ou les événements particuliers.
- Ceci signifie:
 - Une réduction de la flexibilité dans la journée selon les événements intervenant à l'Université.
 - Absence de possibilité d'organiser un service après 17h.
- L'internalisation signifie également une diminution forte de l'offre.
 - Le déficit calculé tient compte du personnel nécessaire pour assurer des prestations de base.
 - Toute augmentation de l'offre accroîtrait le déficit.

Synthèse des conclusions

- Le Rectorat constate que l'internalisation :
 - n'est budgétairement pas viable;
 - implique une forte augmentation du personnel central avec la création d'un service comprenant des métiers (cuisiniers, aides de cuisine, serveurs, acheteurs, plongeurs, etc...) qui ne correspondent pas aux activités de l'Université;
 - nécessite également un accroissement du personnel d'encadrement;
 - entraîne une perte de qualité et de diversité des prestations fournies à la communauté universitaire;
 - n'est pas la seule solution pour que les objectifs relatifs aux conditions de travail et de durabilité soient atteints.
- Pour toutes ces raisons, le Rectorat pense qu'une internalisation n'est actuellement pas une solution réaliste et envisageable à court terme.

La nécessaire mise en place d'un plan de continuité

- SV GROUPE a un contrat temporaire jusqu'au 30 juillet 2026.
- Une éventuelle internalisation ne pourra pas, quoiqu'il en soit, intervenir avant très probablement août 2029, notamment compte tenu du processus budgétaire nécessaire et des très fortes contraintes d'organisation qu'impose la création d'un service de restauration actuellement inexistant.
- En conséquence de quoi il est impératif de prévoir ad minima une solution externalisée entre le 1er août 2026 et le 30 juillet 2029.

La solution transitoire

- Préparation d'un projet fondé sur une offre de base de qualité avec trois menus, dont un à CHF 5.-, dans toutes les cafétarias de l'Université.
- Possibilité de prévoir une ou plusieurs spécialités différentes dans chaque cafétéria.
- Possibilité d'un service après 17h selon les événements.
- Autres éléments en cours d'étude.
- L'objectif est d'avoir une solution qui peut fonctionner pour un prestataire privé et qui pourrait, au moins pour le premier point, être reprise en cas d'internalisation dès 2029.
- Ce projet est plus rationnel en termes d'offre aux clients et de conditions de production que celui mis au concours infructueux en 2024.
- Les conditions financières devront également être revues.
- Avec ces changements, il paraît vraisemblable d'avoir des candidats intéressés.

Appel d'offre transitoire prévu

- Pour garantir cette continuité, un appel d'offre devra être effectué à la fin du premier semestre 2025.
- Il imposera:
 - Le programme de prestations attendu par l'Université.
 - Les standards/labels requis pour garantir:
 - La qualité et la quantité des prestations;
 - Le respect d'exigences précises pour l'origine des produits afin d'assurer l'atteinte des objectifs de durabilité et de politique de santé de l'Université.
 - Les mesures requises pour garantir les conditions de travail et de rémunération des collaborateurs.trices.
 - Les mécanismes de contrôle par un ou plusieurs organismes tiers.
 - Les conséquences d'un non respect des exigences fixées.

La fin de la période transitoire

- Un an et demi avant la fin de la période transitoire, au début de l'année 2028, la question de l'internalisation aura été clarifiée et deux solutions sont aujourd'hui envisageables :
 - Si l'internalisation a été décidée et financée par le Canton, les mesures pourront être mise en place pour assurer la reprise à l'interne au 1^{er} août 2029 sur la base de l'offre qui aura été testée pendant trois ans, avec:
 - probablement des améliorations résultant de la solution transitoire testée pendant un an et demi.
 - une diminution des prestations découlant des contraintes de l'internalisation (horaires notamment).
 - Si l'internalisation n'est pas retenue, un nouvel appel d'offre sera lancé pour la pérennisation de la solution transitoire améliorée sur la base de l'expérience acquise.

7.4. Discussion générale

Le Président ouvre la discussion générale en projetant le tableau principal du rapport de la HEG en rappelant qu'il s'agit de projection.

Mme Girardclos revient sur l'historique de la situation des cafétérias à l'UNIGE et le fait qu'elles ont été externalisées. Elle indique qu'elles ont été externalisées dans les années 2000, avant ça, les cafétérias étaient internalisées. La mise en œuvre de l'internalisation pourrait être possible car c'est assez récent. Il s'agit d'une posture dogmatique et politique de considérer la nourriture ou le nettoyage sont des tâches externes à l'université, et que d'autres, comme la maintenance informatique, le service de soin en psychologie pour les étudiant-es seraient de la responsabilité interne de l'université. Ces objets politiques sont issus d'un système de hiérarchisation de valeurs, d'une manière dont on pose un regard et considère les métiers. Ils ont été mis en place par des politiques et ce n'est pas irréversible.

Mme Marchesini pose une question sur la forme de la discussion. Elle ne comprend pas ce sur quoi l'Assemblée votera. Si le vote a lieu sur la synthèse, dans ce cas c'est une consultation. Ou bien s'agit-il d'une consultation sur la prise de position du Rectorat ? Elle demande une clarification.

Le Président indique que selon lui, dans l'intérêt général, il faut que l'Assemblée soit consultée sur le tout, et pour ce faire, il faut prendre le temps nécessaire. Il indique que l'Assemblée est libre de construire son avis comme elle l'entend. Elle peut le construire par section : une concernant la réponse au rapport de la HEG et l'autre en réponse à la prise de position du Rectorat.

Mme Marchesini demande au président de confirmer que le vote aura donc lieu sur la synthèse.

Le Président le confirme, tout en émettant ses doutes sur le fait que le vote pourra avoir lieu aujourd'hui.

M. Giarrizzo demande si dans cette période transitoire, au lieu de se lancer vers une externalisation, ne pourrait-on pas se tourner vers un modèle d'internalisation partiel, en collaborant avec les HUG et en discutant avec le politique de la possibilité d'avoir un financement, en prenant une décision à la fin de cette expérience, qui irait soit vers une internalisation complète, soit vers un autre modèle ?

M. Bellanger indique que ce n'est pas possible, la raison étant les chiffres. Le modèle dans lequel il y a recourt aux HUG, tel que cela figure dans l'évaluation de la HEG, c'est au minimum moins 4.5 millions de déficit. Ils ne peuvent pas prendre le risque d'avoir une rupture dans la continuité des

services de la cafétéria. Réfléchir l'internalisation, c'est un choix politique qui peut être fait, dans l'expression d'un modèle de fonctionnement. Il faut se donner le temps pour avoir un meilleur modèle. **M. Mathieu** remercie pour les différents rapports. De son point de vue personnel, il indique ne pas être en faveur de l'internalisation. Pour lui, c'est une prise de risque. Il est cependant d'accord avec la qualification de ce personnel dans les cafétérias.

Mme Ott a une remarque concernant l'internalisation. Si jamais une internalisation devait être mise en place, il y aurait des crédits spécifiques alloués à l'internalisation. Elle se demande si le projet d'internalisation ne peut pas s'inscrire dans les prochaines COB, et dans ce sens, ne pourrait-il pas bénéficier des montants qui sont alloués dans ces COB pour la durabilité ?

M. Bellanger indique que ce financement complémentaire devrait dans tous les cas provenir de l'État de Genève. Il y a un investissement de base qui a été évalué par la HEG à 3.5 millions car il faudrait du nouveau matériel, de l'infrastructure. Il s'agit de mettre en place tout un nouveau service. L'Université est soumise à la loi des marchés publics, concernant les achats qui dépassent un certain montant. Il faut donc faire des appels d'offre. L'université n'est pas aujourd'hui équipée pour passer autant d'appels d'offre. En plus de cet argent, il y a cette estimation de 5 millions de déficit par année. Soit le Canton est sensible à l'approche politique qui pourrait être soutenue, en soulignant que c'est effectivement un modèle vertueux pour la société. Dans ce cas, ils acceptent ce crédit complémentaire qui pourrait être inclus dans la nouvelle COB, prévue pour 2029, date qui est de toute façon prise en considération.

Mme Marchesini demande au Rectorat de préciser d'où provient, dans le rapport de la HEG, l'information sur la fin des services à 17h. Dans le droit du travail, les horaires de nuit commencent à 19h. A l'Université, il y a du personnel qui travaille après 19h, comme les bibliothécaires, par exemple. Cette revendication d'internalisation date de 2019. Elle avait été portée par les associations étudiantes et du personnel, ainsi que par les syndicats. Il y a ensuite eu la motion votée en 2021 par l'Assemblée. Elle demande si c'est une volonté d'allonger sur le temps long la résolution de cette question. Elle indique également que la position du Rectorat n'est pas claire, et demande si la prolongation dans le temps de cette prise de position viendrait du fait que le Rectorat penche pour une internalisation et qu'il nécessite donc beaucoup de temps pour mettre les choses en place.

M. Bellanger répond à la première question en soulignant qu'elle résulte des différents échanges qui ont eu lieu lors de séances avec les associations et les syndicats autour du rapport. Dans le calcul de 5 millions, c'est un calcul qui est basé sur des horaires normaux d'exploitation, s'il n'y a pas d'heures supplémentaires liées à des services de nuit. C'est d'ailleurs le fonctionnement des HUG, à 18h les repas sont prêts car le personnel de cuisine a fini sa journée. Il souligne que si la volonté est d'avoir du personnel supplémentaire, c'est envisageable, mais dans ce cas, il faut le payer et ces prestations ne sont pas incluses dans ce montant. Concernant la deuxième question sur l'appel d'offre, c'est une mesure transitoire. Le Rectorat se doit de garantir la continuité du service des cafétérias, c'est ce qui a été fait avec le renouvellement temporaire du contrat de SV group jusque juin 2026, tout en sachant que mi-2025 il faudrait avoir une option. Ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Il indique être donc obligés de réfléchir à une continuité qui a été réfléchie sur une période de 3 ans. Il souligne que ce qui ressort de la prise de position du Rectorat est que l'appel d'offre portera sur un contrat de 3 ans. Ensuite, les décisions qui seront prises sur l'internalisation dépendent, d'une part, de la prise de position de l'Assemblée, et d'autre part de celle du Canton pour les financements. Si c'est le cas, elle aura lieu après 2029, et si l'internalisation n'est pas possible, il faudra continuer avec un prestataire externe.

M. Péclard pose une question par rapport au tableau affiché. L'argumentaire part du principe que la solution actuelle est viable économiquement, or, il remarque un déficit de 900'000 pour l'année 2022-2023 avec l'externalisation. Ce montant n'étant pas négligeable, il demande comment ce déficit est épargné. Il demande également si ce déficit a été pris en compte dans la réflexion du Rectorat. Ensuite, il souligne, dans l'argumentaire du Rectorat, que l'enjeu serait de présenter cette internalisation non pas uniquement comme un souhait de l'université, mais d'une manière de remettre l'Etat devant ses responsabilités sociales et écologiques, indépendamment du fait que ce soit

l'université qui mette l'internalisation en place ou une autre institution de l'Etat.

M. Bellanger indique que le choix d'internaliser ou pas, comme il a été rappelé, est un choix politique. C'est, d'une certaine manière un choix de société, sur une manière de fonctionner. Ce choix n'appartient pas directement à l'Université, il appartient également au Canton de dire « nous faisons un choix politique d'assumer ce mode de fonctionnement, de réintégrer des services dans le cadre public, et de le financer ». Ça doit être fait de cette manière-là, pour qu'on ne vienne pas ensuite reprocher à l'université qu'elle a encore obtenu 5 millions de plus et qui se transformeront en 5 millions de moins pour l'enseignement et la recherche. C'est une question réellement politique, qui dépasse le fonctionnement de l'université. Sur le déficit de SVgroup, c'est un réel problème, et c'est une raison pour laquelle, dans la solution transitoire jusque 2026, SVgroup a exigé que l'UNIGE prenne à sa charge un nombre important de frais pour arriver à une situation où ils perdent moins d'argent. Il indique également que l'Université subventionne déjà en partie les repas à 5 CHF. Dans le plan de continuité, l'offre envisagée serait simplifiée au niveau de la diversité. C'est une réflexion en cours avec Campus durable pour avoir une offre de qualité, diversifiée, mais produite dans des conditions où l'offre serait uniforme dans l'ensemble des sites. Ça permettra de mieux gérer l'efficience au niveau de la cuisine centrale.

M. Giarrizzo demande si cette question a déjà été discutée avec le politique, le Conseil d'Etat ou bien avec des membres du Grand Conseil. Dans le projet actuel, on a l'impression qu'on va repousser ce projet à plus tard. Il demande quelles sont les mesures qui seront mises en place pour étudier sérieusement cette internalisation. Il demande également s'il n'est pas possible d'avoir une cafétéria pilote qui met en place un processus internalisé, ainsi qu'un projet financier solide pour éclairer sur une éventuelle internalisation après la période transitoire. Il revient également sur la question de la volonté ou non de l'Assemblée d'une internalisation. Il indique que l'Assemblée est en faveur de l'internalisation, puisqu'une motion a déjà été votée en 2021. Il souligne que d'un point de vue parlementaire, le fait de repasser par un même processus de consultation et de vote sur un objet qui a déjà été voté n'est pas très règlementaire. Pour lui, l'Assemblée a déjà fait sa part du travail en exprimant son soutien à l'internalisation. La question actuellement est plutôt de savoir, comment l'information va-t-elle continuer à être prise, pour que, si à la fin de la période transitoire l'Etat est prêt à répondre. Fournir des informations à l'Etat lui permettra de prendre sa décision de manière informée. Enfin, il demande si le Rectorat va continuer à instruire et documenter ce dossier pour qu'une décision soit prise, avec tous les éléments, pour la fin de cette période transitoire.

M. Bellanger explique que la réflexion en cours vise à identifier les éléments essentiels pour une éventuelle internalisation du service. L'objectif est de développer une offre répondant à des standards précis en matière de qualité des menus, de durabilité et de réduction des émissions de carbone. Il souligne que pour le volet environnemental, un accompagnement par des spécialistes sera nécessaire, tout comme pour les aspects salariaux.

L'ambition est de concevoir une offre efficiente, qualitative et durable. Dans le cas où l'internalisation serait décidée et des crédits alloués, cette solution servirait de base, puisqu'elle aurait été testée et aurait démontré son efficacité. À l'inverse, cette phase expérimentale pourrait permettre d'ajuster le modèle, par exemple en réduisant le nombre de menus proposés.

Il insiste sur le fait qu'un véritable travail est engagé pour mettre en place une offre optimale, capable de répondre aux attentes de la communauté universitaire. Cette offre devra fonctionner soit en interne avec les ressources nécessaires, soit avec des partenaires externes, tout en minimisant les coûts. L'objectif n'est pas de générer des profits, mais de limiter autant que possible les pertes financières.

M. Giarrizzo demande une réponse sur la prise de température du politique.

M. Bellanger indique qu'il n'en n'a pas connaissance, mais souligne que cette réponse n'engage que lui car il n'a pas connaissance de tout.

Mme Ott demande de revenir sur les coûts environnementaux et sociaux de l'externalisation, qui sont conséquents. Elle rappelle que les objectifs stratégiques prioritaires présentés par le Rectorat étaient centrés sur la transition écologique et sociale.

M. Bellanger souligne que le Rectorat partage ces préoccupations, mais qu'il existe probablement des divergences avec Mme Ott sur la manière d'atteindre ces objectifs. Il reconnaît l'importance d'améliorer les conditions de travail en réduisant le recours à l'intérim et en intégrant les collaborateurs.

rices sous convention collective. Cependant, il insiste sur le fait qu'octroyer le statut de fonctionnaire, bien que socialement optimal, pose un problème de financement que l'UNIGE ne peut actuellement pas assumer.

Selon lui, une externalisation bien encadrée permettrait d'atteindre des exigences sociales acceptables, à condition d'avoir des mécanismes de contrôle rigoureux. Sur le plan environnemental, il estime que les mêmes objectifs peuvent être atteints grâce à des labels et des standards de qualité stricts, accompagnés de contrôles réguliers. Il insiste sur le fait que, quelle que soit l'option retenue (internalisation ou externalisation) ces contrôles devront être mis en place pour garantir le respect des engagements sociaux et environnementaux.

M. Gaponenko demande à quel montant s'élève le coût de SVgroup à l'Université.

M. Bellanger répond qu'il ne peut pas donner le chiffre exact, car il ne le connaît pas. Cependant il indique savoir qu'il est important. Cette information pourrait être communiquée ultérieurement.

M. Gaponenko indique qu'il voudrait avoir ce chiffre pour pouvoir procéder à des comparaisons.

Mme Marchesini revient sur les conditions de travail du personnel des cafétérias et insiste sur la nécessité de les améliorer. Elle estime qu'il faut se rapprocher du statut de fonctionnaire, ou du moins garantir de meilleures conditions. Actuellement, ces employé-es n'ont pas d'annuités et terminent leur carrière avec un salaire proche du salaire minimum.

Elle souligne que le contrôle du travail intérimaire existe déjà et que si ces postes étaient internalisés, le salaire ne serait pas excessif non plus, se situant entre les classes 4 et 9. Pour elle, il est incohérent de parler d'une communauté universitaire unie alors que certaines catégories de personnel subissent des conditions de travail précaires.

Elle évoque l'exemple d'autres secteurs à Genève, comme les nettoyeurs-euses des toilettes publiques ou des HUG, où l'internalisation s'est très bien passée. Elle revient sur la logique de l'externalisation, qui repose purement sur une approche de logique de marché, ancrée dans le néolibéralisme, et rappelle que l'Université peut aussi jouer un rôle d'acteur social.

Selon elle, le débat ne doit pas se limiter au coût financier, mais inclure une réflexion plus large sur les valeurs de l'institution. Elle appelle l'Assemblée à envoyer un message politique fort en faveur d'une internalisation, laissant ensuite au Rectorat la responsabilité de trouver des solutions de financement. Pour elle, l'Assemblée a ce soir une responsabilité majeure et ne devrait pas se limiter à des considérations budgétaires.

M. Bellanger remercie Mme Marchesini pour son explication, qui met en lumière le caractère profondément politique de l'internalisation, un véritable choix de société. Il souligne que, du point de vue du Rectorat, tout le monde s'accorde sur l'importance d'assurer de bonnes conditions de travail à l'ensemble des collaborateur-rices.

Cependant, il rappelle que la contrainte principale reste le coût, estimé à environ 5 millions de francs par an. Il insiste sur le fait que si l'État décide d'assumer ce choix politique en allouant les fonds nécessaires, alors l'internalisation pourra être envisagée. En revanche, si ce soutien financier n'est pas accordé, il n'existe aucune garantie que l'Université puisse mettre en place une telle réforme par ses propres moyens.

M. Giarizzo souhaite clarifier l'intervention de Mme Marchesini en rappelant que l'Assemblée a déjà pris position sur la question de l'internalisation en votant une motion en ce sens en 2021. Il souligne que la synthèse actuelle retranscrit bien les différents avis exprimés au sein de l'Assemblée.

Il s'interroge ensuite sur la suite à donner à cette synthèse : faut-il l'approfondir davantage, la finaliser, ou encore adopter un préavis favorable ? Il indique que l'Assemblée a bien sûr la possibilité de le faire, tout en précisant que l'acte politique le plus fort a déjà été posé avec le vote de la motion.

Il suggère que le corps étudiant pourrait proposer un amendement à la synthèse qui se prononce explicitement en faveur d'un préavis positif. Cet amendement pourrait alors être soumis au vote de l'Assemblée.

Mme Scholl s'excuse d'avoir pris le débat en cours de route. D'après ce qu'elle comprend, le Rectorat ne semble pas avoir la volonté d'entamer les démarches pour l'internalisation des cafétérias, du moins pas dans l'état actuel et sans engagement auprès des autorités politiques.

Elle rappelle que l'Assemblée a déjà exprimé une position claire sur cette question en votant une motion en faveur de l'internalisation en 2021. Dès lors, elle estime qu'il ne s'agit plus de débattre de

la pertinence de cette orientation, mais bien de définir comment la mettre en œuvre.

Elle pose alors une question centrale : « qui fait quoi et comment ? ». Pour elle, il est impératif de ne pas laisser cette question en suspens et d'identifier les étapes concrètes à suivre. Elle souligne également un point crucial : l'absence de chiffres précis sur le coût de la situation actuelle. Elle trouve surprenant que ces données ne soient pas disponibles et insiste sur l'importance de les obtenir pour éclairer les discussions et les décisions à venir.

Le Président rebondit sur les propos tenus et précise que le vote de la motion en 2021 ne signifie pas que l'Assemblée ne peut plus agir. Selon lui, l'Assemblée peut encore renforcer son message en approfondissant la synthèse en cours.

S'il s'agit d'envoyer un signal politique fort, il suggère que la synthèse mette davantage en avant toutes les externalités positives de l'internalisation, ainsi que ses bénéfices pour la société en général. Il souligne l'importance d'élargir la réflexion au-delà de l'Université de Genève, en intégrant une perspective plus large sur les institutions publiques du Canton qui pourraient se retrouver dans des situations similaires. Cette approche permettrait d'anticiper et de contrer d'éventuels arguments politiques du type : « *Si l'État subventionne les repas à l'Université, pourquoi ne le ferait-il pas pour les apprenti-es du Canton ?* »

Il résume sa position en affirmant que l'Assemblée a encore une marge de manœuvre pour affirmer sa position au niveau politique. Il rappelle que cet avis sera public et largement diffusé, ce qui implique un travail minutieux sur son contenu. Il encourage ainsi à aborder tous les points, y compris les plus délicats, sans tabou.

Enfin, il remarque que la question des prix des repas n'a pas encore été explicitement mentionnée, notamment le tarif de 7,50 CHF pour les collaborateur-rices, alors que ces derniers perçoivent, pour la plupart, des salaires. Il insiste sur la nécessité d'anticiper l'impact de ces éléments sur le débat politique.

Compte tenu de ces discussions, il propose de prendre plus de temps pour affiner la synthèse et réagir plus précisément à la position du Rectorat. Il souligne qu'il n'y a pas d'urgence absolue et suggère donc de ne pas voter sur le document aujourd'hui afin d'en améliorer la formulation.

Mme Girardclos estime que pour renforcer l'argumentaire en faveur de l'internalisation, il est essentiel de connaître le coût actuel de SV Group pour l'Université. Avec une touche d'humour, elle fait remarquer que *si ce coût s'élevait à 5 millions, le problème serait déjà réglé.*

Elle insiste sur l'importance d'obtenir cette information, soulignant que cette dépense existe déjà et qu'elle pèse sur le budget actuel de l'Université, mais de manière non transparente. Elle demande donc au Rectorat de revenir avec ce chiffre précis avant la prochaine séance afin d'éclairer les discussions.

M. Bellanger a pris note

M. Raboud indique qu'il reviendra prochainement avec des chiffres précis.

Le Président invite les membres de l'Assemblée à analyser ces chiffres de manière critique. Il partage son propre calcul du nombre de repas vendus quotidiennement, soulignant que ce chiffre est relativement faible par rapport au nombre total de personnes fréquentant l'Université.

Il indique que seulement 2'000 menus sont vendus par jour, alors que l'Université compte environ 18'000 étudiant-es et 6'500 collaborateur-rices. Il suggère qu'une offre plus attractive pourrait potentiellement attirer davantage de monde, ce qui pourrait influencer la viabilité économique du modèle d'internalisation.

M. Bellanger indique qu'il y a 12% des étudiant.es qui fréquentent les cafétérias. Cependant il faut tenir compte du fait que le campus de l'UNIGE est urbain, et dans ce cas il y a une offre extérieure.

8. DIVERS

Mme Amoune voudrait rappeler que l'UNIGE a un campus dans le Valais, dans lequel il n'y a pas de cafétéria, et donc les étudiant-es n'ont pas accès aux repas à 5 CHF. Les étudiant-es de Campus Valais se sentent oublié-es dans ces débats et dans la mise en place de ces mesures. C'est également le cas pour l'offre culture de l'UNIGE, ainsi que sport UNIGE.

Mme Cuman indique que pour l'offre sportive, il y a un accord avec les autres universités, comme

l'Unil.

Pour clore la séance sur une touche d'émotion, **M. Mathieu** prend la parole pour une allocution surprise en l'honneur de Sophie Desjacques-Carnegie, qui prend sa retraite à la fin du mois de décembre.

Joyeuse retraite Sophie et merci pour tout ce que tu as fait, aussi bien pour nous, que pour l'Assemblée

27 novembre 2024

Chère Sophie,

Le bureau a jugé que j'avais manifestement échoué à lasser l'entièreté des membres de l'Assemblée avec mes discours, et m'a chargé de te rendre, comment dit-on, déjà ? hommage ? Ah, non ! Ce n'est pas le bon terme ! Afin de t'exprimer notre reconnaissance !

Merci Sophie pour nous avoir accompagnés, guidés, et soutenus tout au long de ces années ! Avec toi, nous avons beaucoup appris ! Grâce à ton humour et ton ouverture d'esprit, les instants passés en ta compagnie ou au téléphone étaient systématiquement sympathiques ! Qu'est-ce que ta franchise et ta bienveillance font du bien !

Je me dois également de souligner un élément essentiel en tant que bon-vivant : merci du fond du cœur pour avoir assuré à de si nombreuses reprises notre subsistance ! Car on ne plaisante pas avec la nourriture, mon ventre en est le témoin !

Qu'il soit donc dit : tu es incroyable, Sophie ! Et cette fois, je suis certain que ce terme apparaîtra dans le PV, puisque tu n'en seras pas responsable !

Ton dévouement envers l'Assemblée et l'Université de Genève force le respect. Tu m'as plusieurs fois confié que de voir les membres du Rectorat travailler si tard et avec tant de persévérance, était un facteur extrêmement motivant et inspirant. Permet-moi d'affirmer que ton propre engagement est tout aussi inspirant pour nous, en tout cas pour moi !

Ta tâche impliquait de nous épauler, et tu as su faire bien mieux. Habile politicienne et communicante – il faut dire que tes expériences politiques remontent bien avant l'Assemblée – tu es pleinement au fait de la valeur de l'information. Grâce à toi, l'Assemblée a aussi bien pu se faire entendre qu'être informée d'enjeux essentiels. Être secrétaire de l'Assemblée finalement, est-ce que ce n'est pas être un peu diplomate ou femme d'affaire ?

Tout au long de ta carrière, tu as dû t'adapter aux changements de membres, de bureau et de présidence. Ainsi, au cours de ces années, tu as pu dévoiler tes talents de pédagogue. Comment dire certaines choses ? Ou au contraire, que faut-il éviter de dire ? Avec toi, la politique institutionnelle devient un jeu passionnant !

Ta capacité de réflexion, ainsi que ta patience ont été mises à rude épreuve que ce soit pendant ou lors de la préparation de séances ! Devant réfléchir, parfois en urgence, aux conditions permettant de respecter notre règlement ou à la façon d'éviter tout dégât d'images pour notre Université, tu as également inofficiellement officié en tant que juriste et gestionnaire des risques. Afin de protéger au mieux l'Assemblée et l'Université, je sais que tu t'es fait de nombreux cheveux blancs. Ce rôle est parfois ingrat puisque tu t'échines à nous protéger de ton mieux, tout cela pour que nous ne suivions pas toujours tes conseils... Plusieurs personnes ont toutefois relevé, en parlant de cheveux, que ta

coupe de cheveux est systématiquement impeccable ! On ne déroge pas avec le style, même à 23h !

Ton rôle a donc été multiple et je pourrais encore développer longuement cette liste où tu as été correctrice, gardienne de la mémoire de l'Assemblée, webmaster ou encore, rôle essentiel : Spin docteure de la présidence ! Ainsi, avec toutes tes casquettes, on en oublierait peut-être presque ton rôle de secrétaire ! Quelle vie tu as menée au service de l'Université !

Chère Sophie, nous allons te regretter ! Tu as été une secrétaire hors-pair au service de l'Assemblée !

Et permets-moi encore de te remercier personnellement pour tout ce que tu m'as appris ! Nous avons passé tellement d'heures ensemble que cela va me faire bizarre de ne plus te croiser dans les couloirs.

Nous te souhaitons de tout cœur que tu puisses profiter au mieux de ta demi-pré-retraite ! Eh oui ! Pour celles et ceux qui l'ignoraient, les membres de la commission d'éthique et de déontologie ont encore la chance de pouvoir collaborer avec toi pendant quelques temps ! Nous te souhaitons ainsi une semi-retraite heureuse, remplie de joie et de bonheur en compagnie de ta famille et notamment de tes petits enfants !

Merci pour tout Sophie et bonne retraite !

Fin de la séance à 20h30

Cecilia Raziano González
AdU/OJ/cr novembre 2024